CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

58e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26 au 30 octobre 2020

**SC58 Doc.10**

**Rapport du Groupe de travail sur l’examen du Plan stratégique de la Convention de Ramsar**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i. prendre note du présent rapport sur l’avancée des travaux du Groupe de travail sur le Plan stratégique ; et

ii. noter que le Groupe de travail se réunira le 22 juin 2020 et fera rapport au Comité permanent à sa 58e Réunion sur d’autres progrès et sur les tâches prévues.

**Rapport sur les progrès et les tâches prévues**

1. La Résolution XIII.5, *Révision du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar,* a adopté un processus de révision du quatrième Plan stratégique de la Convention (SP4) de Ramsar 2016-2024 et a demandé « au Comité permanent, à sa 56e Réunion (SC56), d’établir un groupe de travail sur le Plan stratégique chargé de conduire la révision du quatrième Plan stratégique » (paragraphe 20). Le processus de révision, sa portée et ses modalités sont décrits en annexe 1 de la Résolution.

2. Le Comité permanent à sa 56e Réunion (SC56, octobre 2018) a créé le Groupe de travail sur le Plan stratégique. Ses membres sont les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Arménie, Australie, Bénin, Bhoutan, États-Unis d’Amérique, Oman, Ouganda, République dominicaine, Sénégal et Suisse.

3. Le Groupe de travail a rendu compte de ses progrès à la 57e Réunion du Comité permanent (SC57) dans le document SC57 Doc.9, décrivant notamment :

* L’élaboration d’un modèle de questionnaire adressé aux Parties contractantes « pour évaluer leurs efforts d’application du quatrième Plan stratégique 2016-2024 » (paragraphe 8, annexe 1 de la Résolution XIII.5). Le modèle a été envoyé à toutes les Parties le 11 avril 2019. Les réponses de 26 Parties ont été reçues à temps pour la 57e Réunion du Comité permanent.
* La définition du mandat d’un consultant devant être engagé par le Secrétariat pour aider au processus de révision (paragraphe 11, annexe 1 de la Résolution XIII.5).

4. Le Groupe de travail s’est réuni le 24 juin 2019 avant l’ouverture de la 57e Réunion du Comité permanent et a présenté au Comité permanent un rapport supplémentaire sur les résultats de cette réunion (SC57 Com.4), notant l’élection de l’Ouganda à la présidence du Groupe de travail et faisant un certain nombre de recommandations.

5. Sur la base des recommandations du Groupe de travail, le Comité permanent a pris les décisions suivantes :

Décision SC57-06 : « Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de communiquer l’évaluation de la liste courte des candidats aux membres du Groupe, et d’associer le Président du Groupe de travail aux entretiens avec les candidats sélectionnés pour le poste de consultant. »

Décision SC57-07 : « Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de procéder rapidement à la nomination du consultant et au lancement du projet de plan de travail afin qu’il ait bien progressé avant la fin de 2019 et qu’un projet de rapport bien avancé puisse être soumis à la 58e Réunion du Comité permanent, en 2020. »

Décision SC57-08 : « Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat d’organiser une première réunion avec le consultant choisi, pour définir un calendrier détaillé et les produits, à la lumière des processus existants tels que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP15) en octobre 2020 et le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. »

Décision SC57-09 : « Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de chercher à obtenir d’autres réponses des Parties contractantes au questionnaire sur l’application du Plan stratégique actuel, et invite les représentants régionaux du Comité permanent à encourager les Parties de leurs régions respectives à y répondre. »

6. Le 24 juillet 2019, le Groupe de travail a achevé son plan de travail qui figure dans le présent document en annexe 1, et a nommé un consultant (Wolf Group) le 12 août 2019 pour aider à la révision du Plan stratégique.

7. Après la demande de réponses supplémentaires aux Parties contractantes, 44 Parties ont finalement répondu au questionnaire. En outre, le questionnaire a été envoyé aux membres et spécialistes du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST), aux organisations internationales partenaires (OIP) et aux organisations partenaires qui avaient été invités à participer à l’élaboration du quatrième Plan stratégique. Il n’y a eu aucune réponse de ces groupes. Le consultant a pu mener des entretiens téléphoniques initiaux avec le Président du GEST, les principaux auteurs des *Perspectives mondiales des zones humides* et deux des six OIP.

8. Le Groupe de travail a mené ses travaux par échanges de courriels et a tenu deux téléconférences : le 9 décembre 2019 et le 16 mars 2020. Il en est résulté des instructions au consultant pour la préparation d’une synthèse combinant les réponses à l’enquête et les informations soumises par les Parties contractantes dans leurs rapports nationaux à la COP13, en tenant également compte des éléments énumérés au paragraphe 9 a) de l’annexe 1 de la Résolution XIII.5.

9. Au cours du mois d’avril 2020, le consultant prépare, avec des orientations supplémentaires du Groupe de travail, un aperçu analytique combinant les 44 réponses à l’enquête et les rapports nationaux soumis par les Parties avant la COP13 afin d’obtenir une image plus fine de l’application du Plan stratégique par les Parties et des problèmes rencontrés. Cela permettra au Groupe de travail de voir s’il existe des similitudes dans les réponses et les problèmes en fonction des régions, des niveaux de développement économique, des capacités des pays, etc. Le consultant révise également et met à jour son analyse des écarts éventuels entre le Plan stratégique et les *Perspectives mondiales des zones humides*, l’évaluation de l’état des zones humides du monde et de leurs services écosystémiques réalisée par le GEST en 2018, ainsi que les évaluations et rapports pertinents de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

10. La Résolution XIII.5 traite également de la nécessité d’élaborer une nouvelle approche apportant conseils et soutien à la CESP dans le cadre de la Convention, notamment pour compléter les travaux du Groupe de travail sur le Plan stratégique (paragraphe 26). Le Groupe de surveillance des activités de CESP de la Convention a soumis à la 58e Réunion du Comité permanent (SC58 Doc.15.1) les résultats d’une enquête auprès des Parties et ses recommandations au Comité permanent pour une nouvelle approche. Le Groupe de travail sur le Plan stratégique se mettra en rapport avec le Groupe de surveillance des activités de CESP afin d’identifier les possibilités d’inclure les activités de CESP dans le Plan stratégique. Selon la décision et les orientations qui seront fournies par le Comité permanent à sa 58e Réunion, cela pourrait évoluer vers une collaboration ciblée avec le Groupe de surveillance des activités de CESP.

11. Le Groupe de travail tiendra une autre réunion physique le 22 juin 2020 avant l’ouverture de la 58e Réunion du Comité permanent afin d’examiner l’analyse des informations actuellement préparée par le consultant, et d’envisager ce qui est nécessaire pour conclure la consultation et pour compléter le Plan de travail du Groupe de travail, y compris des propositions d’amélioration du quatrième Plan stratégique, de ses objectifs et de ses indicateurs, et une proposition de cadre et d’éléments clés pour le cinquième Plan stratégique après 2024.

12. Le Président du Groupe de travail rendra compte des résultats de la réunion du 22 juin 2020 dans un document de session qui sera soumis à la 58e Réunion du Comité permanent.

**Annexe 1**

**Plan de travail du Groupe de travail sur le Plan stratégique**

**Calendrier, principales activités et résultats**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | *Calendrier* | *Résultats attendus* |
| **2019** | Juillet  Août | Le *Secrétariat* demande aux autres Parties, OIP, observateurs des ONG et au GEST de fournir des informations sur leur application du quatrième Plan stratégique, et engage le consultant. |
|  | Août | Le *Secrétariat* communique au Groupe de travail le rapport du panel de sélection des consultants et le présent plan de travail du Groupe de travail incluant le consultant et le Secrétariat. |
|  | Septembre Octobre | Le *consultant* évalue, selon les indicateurs du quatrième Plan stratégique (cf. *cahier des charges, Rés. XIII.5*) :   * les contributions des Parties à l’application du quatrième Plan stratégique ; * le rapport de la Secrétaire générale sur l’application de la Convention (COP13 Doc. 11.1) ; * les contributions reçues des OIP, des observateurs des ONG et du GEST ; * les conclusions des *Perspectives mondiales des zones humides*, * les lacunes dans les priorités du quatrième Plan stratégique et les faiblesses de ses indicateurs ; * les rapports pertinents de l’IPBES, de l’Agenda 2030, du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 à adopter, les améliorations des indicateurs proposées par le groupe de spécialistes en 2015, l’élaboration d’indicateurs pertinents par d’autres AME et forums pertinents ; * *identifie* les écarts entre la portée des rapports nationaux et le quatrième Plan stratégique ; et * les *opportunités* d’orienter plus précisément la révision du quatrième Plan stratégique vers un ensemble de priorités clés et d’inclure les activités de CESP dans le quatrième Plan stratégique. |
|  | Novembre | ***Réunion virtuelle* du Groupe de travail** pour évaluer les progrès, avec une présentation par le consultant et le Secrétariat des premières conclusions et des demandes d’orientations stratégiques au Groupe de travail basées sur les conclusions initiales et leurs implications. |
| **2020** | Février | ***Document à soumettre à la 58e Réunion du Comité permanent (Document SC58)*** avec un projet de rapport avancé sur trois éléments :   * Le rapport sur l’application du quatrième Plan stratégique (2016-2020) ; * Une proposition de cadre et d’éléments clés pour le cinquième Plan stratégique (après 2024) ; et * Des propositions d’améliorations du quatrième Plan stratégique et de ses objectifs et indicateurs.   ***Réunion virtuelle* du Groupe de travail** avec le consultant et le Secrétariat pour commenter le projet avant sa soumission. |
|  | Mars | Soumission du document SC58 intégrant les commentaires du Groupe de travail. |
|  | 22 juin | ***Réunion physique* du Groupe de travail** avec le consultant et le Secrétariat :   * Actualisation du document SC58 et des recommandations à la 58e Réunion du Comité permanent. |
|  | 22-26 juin | **La *58e Réunion du Comité permanent* examine les recommandations et les informations fournies par le Groupe de travail.** |
| **2020** | Septembre | Soumission des rapports nationaux neuf mois avant la COP14 (probablement juin 2021). |
|  | Octobre | Adoption du Cadre de la biodiversité pour l’après 2020 par la COP15 de la CDB. |
|  | Oct./Nov. | Évaluation par le Secrétariat des rapports nationaux pour la COP14. |
|  | Novembre | ***Document à soumettre à la 59e Réunion du Comité permanent (Document SC59)*** avec un projet de rapport avancé comportant trois éléments à soumettre à la COP14 :   * Un rapport sur l’application du quatrième Plan stratégique (2016-2020) ; * Des éléments de base pour la préparation d’un projet de cadre du cinquième Plan stratégique (après 2024) indiquant les éléments clés à examiner à la COP14 ; et * Un projet de résolution avec des propositions d’améliorations du quatrième Plan stratégique et de ses objectifs et indicateurs, applicables au cours de la période 2021-2024.   ***Réunion virtuelle* du Groupe de travail** avec le consultant et le Secrétariat pour commenter le projet avant sa soumission, et s’assurer que les éléments les plus récents ont été intégrés (SC58, rapports nationaux, COP15 de la CBD, nouveaux éléments). |
|  | Novembre | Soumission du document SC59 intégrant les commentaires du Groupe de travail. |
| **2021** | Février | **La *59e Réunion du Comité permanent* adopte les documents mentionnés ci-dessus pour examen à la COP14.** |
|  | Juin | **La *COP14* examine les rapports et adopte la résolution sur les améliorations du quatrième Plan stratégique.** |